



## CAHIER DES CHARGES APPEL A PROJETS JEUNES 2021

### Comment participer ?

Le projet devra être déposé sous la forme d'un dossier CERFA (ci-joint).

Les dossiers présentés devront faire apparaître clairement la prise de responsabilité des jeunes dans le montage et la conduite de projets.

Ils devront être complétés par un document de motivation du collectif de jeunes sous la forme qu'ils le souhaitent (lettre, vidéo, etc).

**Une attention sera portée aux projets accompagnés par le dispositif « Promeneur du Net » et/ou prenant en compte les nouvelles méthodes d'intervention nées suite à la crise sanitaire.**

Les projets retenus devront favoriser toutes formes de mixité du public.

### Modalités de participation :

Pour toute information relative à cet appel à projet ainsi que pour l'envoi des différents documents (CERFA et document de motivation), merci d'utiliser l'adresse suivante :

[subventions-prets-partenaires.cafseine-maritime@caf.cnafmail.fr](mailto:subventions-prets-partenaires.cafseine-maritime@caf.cnafmail.fr)

Merci de respecter les consignes suivantes :

- Mettre dans l'objet du courriel la mention « Projets Jeunes »,
- Si une vidéo est réalisée, envoyer uniquement un lien,
- Le courriel ne devra pas dépasser 4 Mo.

### Calendrier :

Afin de permettre au maximum de collectifs de jeunes de pouvoir concourir à cet appel à projets, il n'y aura pas de date unique de dépôt de dossiers ; les projets seront étudiés au fil de l'eau.

La CAF et le SDJES pourront proposer aux collectifs de jeunes un temps d'échange et de conseils dans leurs locaux ou en visioconférence en fonction des conditions.

Une notification de décision sera transmise aux porteurs de projets après décision.

**L'action devra démarrer obligatoirement avant le 31/12/2021.**

